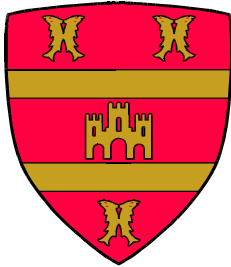


VILLE DE



**SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE**

L'an deux mil quatorze, le mercredi 27 août à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Jacques REGNAULT.

Présents : Monsieur REGNAULT Jacques, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Madame LEPREVOST Laëtitia, Monsieur RITTER Jean-Paul, Monsieur O'DONNELL-MURPHY Peter, Madame CERTAIN Nathalie, Madame ZEBoulON Emmanuelle, Madame POISSON Magali, Madame PILLET Vanessa, Madame TRAVERT Dominique, Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur BRIENS Eric.

Pouvoirs : Monsieur LAIGLE Didier à Monsieur RITTER Jean-Paul, Monsieur LEMARCHAND Philippe à Madame LEPREVOST Laëtitia, Madame AUBRIL Aline à Madame PILLET Vanessa, Monsieur LELANDAIS Guillaume à Madame VASSELIN Denise, Madame BOSVY Livie à Monsieur DUPONT Joël, Monsieur QUINET Michel à Monsieur BRIENS Eric

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame ZEBoulON Emmanuelle

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 19

Date de la convocation : Mercredi 20 août 2014

1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 juillet 2014

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 9 juillet 2014.

2. Aménagement urbain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet relatif à une étude urbaine préalable concernant les rues du centre-ville, la place de la mairie et les abords du château et

du camping. Cette mission d'étude aurait pour but de définir des propositions d'aménagement répondant aux objectifs concrétisés par la définition de schémas d'organisation tant en termes de fonctionnement et de sécurisation que d'esthétique qui se concrétiserait par l'élaboration de plans masse d'aménagement, des coupes et croquis de principe répondant aux critères de développement durable et d'accès aux personnes à mobilité réduite. Cette étude comporterait également des propositions de modification éventuelle des principes de circulation, d'aménagement et de valorisation des espaces publics. Elle intégrerait également l'assistance au maître d'ouvrage pour la recherche et l'obtention de subventions.

Il présente le devis de la société N.I.S, 10 – rue Carnot à Caen d'un montant de 14 400 euros hors taxe comprenant la fourniture de l'esquisse, de l'avant-projet sommaire et du dossier définitif.

Un conseiller municipal indique que le coût de cette étude lui semble élevé.

Une conseillère municipale suggère que des visites dans des communes où des actions de redynamisation ont déjà été menées soient envisagées.

La commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, très sensible aux problèmes liés :

- à la dynamisation du commerce de proximité,
- à l'image générale de la commune et notamment à l'image des rues du centre-ville, de la place de la mairie et des abords du château et du camping manquant aujourd'hui quelque peu d'attrait et d'identité,
- à la circulation importante (piétonne et automobile),

souhaite entreprendre une réflexion pour la mise en valeur de divers espaces voués au développement économique et commercial, à l'aménagement urbain et à l'amélioration des flux de circulation.

Les objectifs principaux et les grands principes d'aménagement de la collectivité sont les suivants :

- maintenir et dynamiser le commerce de proximité,
- améliorer le cadre de vie,
- éviter la dégradation de la sécurité des riverains et des usagers,
- créer une véritable identité,
- revaloriser et qualifier certains espaces.

C'est pourquoi, le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et par :

- 17 voix Pour
- 2 abstentions

- Emet un avis favorable à la réalisation d'une mission d'étude préalable telle que définie ci-dessus,
- Décide de confier cette mission à la société N.I.S., 10 – rue Carnot à Caen pour un montant de 14 400 € hors taxe.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,
- Autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles au titre de ce projet,

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Budget principal : Décision modificative N° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter un financement aux opérations « 35 – Matériel divers » pour permettre d'assurer l'acquisition d'une remorque pour le transport des repas du collège à la cantine du groupe Jacqueline Maignan, d'un véhicule supplémentaire au sein de la flotte de véhicules communaux, et d'un barbecue.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2318-34 : Bâtiment communaux	11 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	11 000.00 €			
D 21-35 : Matériel divers		11 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		11 000.00 €		
TOTAL	11 000.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Un conseiller municipal fait part que l'office de tourisme a lancé une consultation pour la réalisation de deux barbecues. Monsieur le Maire indique qu'il va, compte tenu de cette information, prendre contact avec monsieur le président de l'office de tourisme.

Après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

4. Centre de loisirs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention entre la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve et l'association familles rurales relative à la mise à disposition d'une partie des locaux et du service de restauration du groupe scolaire Jacqueline Maignan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer la présente convention.

5. Budget ancienne distillerie : Décision modificative N° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter un financement au chapitre 68 « pour permettre d'assurer le financement des amortissements. En effet, une somme de 102 000 euros avait été inscrite au budget primitif 2014 et le montant des amortissements 2014 s'élève à 102 768.59 euros.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 668 Autres charges financières	800.00€			
TOTAL D 66 : Charges financières	800.00 €			
D - 68 : Amortissements		800.00€		
TOTAL D 68 : Amortissements		800.00 €		
TOTAL	800.00 €	800.00 €	0.00 €	800.00 €

Après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

6. Bail « ancien logement DDE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune loue depuis le 1^{er} janvier 2014 le logement dit « ancien logement DDE » situé 6, rue Catherine de Longpré, à l'EHPAD des Lices. Ce logement est occupé par madame la directrice de l'établissement. Le bail administratif prenant effet au 1^{er} janvier 2014 a été signé, au titre de l'EHPAD, par monsieur le Président du conseil d'administration alors qu'il aurait dû être signé par madame la Directrice. Les services de la Trésorerie demandent que ce bail soit à nouveau présenté à la signature du Maire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et de la Directrice de l'EHPAD pour permettre le recouvrement du loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer le bail administratif relatif à la location de l'ancien logement DDE par la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte à l'EHPAD des Lices à compter du 1^{er} janvier 2014.

7. Logements du haras : Tarifs

Monsieur le Maire rappelle que les logements du haras ne sont plus, désormais, occupés par les palefreniers de la station des haras nationaux de Saint-Lô lors de la période de fin février à début juillet. Il rappelle également qu'en dehors de cette période, les deux logements sont ouverts à la location. Il propose au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} septembre 2014 les tarifs suivants soient appliqués :

	Location à la semaine		Location au mois	
	Location	Forfait charges	Location	Forfait charges
Tarif du 01/10 au 30/04	150 €	100 €	300 €	200 €
Tarif du 01/05 au 30/09	150 €	50 €	300 €	75 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour sa mise en application à compter du 1^{er} septembre 2014.

8. Personnel communal

8.1 Création de postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : agents polyvalents pour assurer des missions de services auprès du public et de maintien de la propreté au sein des bâtiments communaux
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la maison de l'emploi et de la formation du Cotentin et à la signature des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

- **DECIDE** de créer deux postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : agents polyvalents pour assurer des missions de services auprès du public et de maintien de la propreté au sein des bâtiments communaux
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

8.2 Besoin occasionnel

Considérant qu'en raison du surcroît d'activité lié à la mise en œuvre de la transmission dématérialisée des documents budgétaires et comptables, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (*à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellement pendant une même période de 18 mois consécutifs*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

De créer un emploi non permanent de rédacteur territorial pour une période de six mois pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur territorial 5^{ème} échelon, soit indice brut 374 / indice majoré 345. Ce poste ouvre droit au régime indemnitaire dont bénéficient les agents titulaires de la collectivité classés au même grade. Un arrêté municipal définira le coefficient d'attribution individuel du régime indemnitaire.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2014.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

9. Rapport sur l'eau

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Paul Ritter, adjoint, qui présente au conseil le rapport sur l'eau 2013. Il précise que ce document est disponible au public pour consultation en s'adressant à l'accueil de la Mairie.

10. Station d'épuration

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Paul Ritter, adjoint, qui présente au conseil le rapport annuel du délégataire de l'année 2013 de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte pour le service de l'assainissement ainsi que le bilan annuel de la station d'épuration. Il précise que ce document est disponible au public pour consultation en s'adressant à l'accueil de la Mairie.

11. Questions diverses

11.1 Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commission culture engage une réflexion concernant le renouvellement pour 6 ans de la convention avec le conseil général dans le cadre de « villes en scène ». Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

11.2 Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il organisera très prochainement une réunion qui aura pour objet « redonner vie aux marais » et où seront conviés des propriétaires, des usagers et les représentants de l'administration.

11.3 Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des analyses de l'eau de la Douve ont été effectuées au début de l'été pour déterminer le risque d'infection des eaux par la leptospirose. Ces analyses ont permis de constater qu'il n'y avait aucun risque infectieux décelé.

11.4 Monsieur le Maire fait part de son profond regret de voir se multiplier les vols dans le cimetière de l'église Saint Jean-Baptiste. Il informe sa volonté de fermer le cimetière la nuit. Il charge la commission ad hoc d'intégrer cette volonté dans sa réflexion sur le nouveau règlement intérieur du cimetière.

11.5 Monsieur le Maire fait également part des nombreux actes de dégradation dans et autour de l'enceinte du château. Il indique qu'il en fera part à la nouvelle adjudante commandant la brigade de gendarmerie de Saint-Sauveur-Le Vicomte, madame Goulet Alexandra dès sa nomination prochaine, c'est-à-dire le 1^{er} septembre 2014.

11.6 Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré en compagnie de monsieur Dupont, adjoint, monsieur Foucambert, architecte des bâtiments de France pour lui

faire part des inquiétudes de la municipalité quant aux fissures menaçantes à la tour des prisons.

L'animation estivale qui se déroulait tous les mardis soir sur la place Ernest Legrand a pris fin le 26 août 2014.

L'expo photo de la médiathèque se termine à la fin du mois d'août. Une exposition sur le thème de la guerre 1914-1918 débutera en octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.